

Paris, le 27 avril 2017

Les étudiants retiendront du ministère de l'enseignement supérieur qu'il a lâchement acté la sélection à l'Université !

Ce jeudi 27 avril 2017, a été publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche une circulaire relative au traitement des affectations dans les licences sous tension (STAPS, Droit, Psychologie, etc.) et en PACES.

Initialement prévu par un projet d'arrêté présenté en conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) en janvier 2017, le texte avait été retiré de l'ordre du jour et n'avait donc pas été débattu. Pourtant, il prévoit que, lorsque les capacités d'accueil d'une formation du premier cycle (licence ou PACES) sont atteintes, un tirage au sort peut être mis en place déterminant la sélection. Ce changement majeur a ainsi été opéré par circulaire sans dialogue entre le ministère et les organisations représentatives étudiantes sur le sujet.

Seulement maintenant, à quelques jours du second tour de l'élection présidentielle et en pleine mobilisation citoyenne, le cabinet de Najat Vallaud-Belkacem choisit de faire passer en catimini cette circulaire, bafouant totalement le dialogue social, principe même de la démocratie et **acte définitivement la sélection par tirage au sort à l'entrée de l'université.**

Nous assistons au choix d'une solution de facilité, à un refus de proposer de réelles solutions alors que des filières touchées par cette problématique comme la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) comptabilisent actuellement sur la plateforme Admission Post Bac (APB) plusieurs milliers de vœux supplémentaires, en comparaison aux capacités d'accueil données par les universités pour la rentrée 2017. Pour les filières de la PACES, la circulaire vient légitimer le ridicule recours à la limitation d'accès à un moyen de sélection, venant à l'encontre même de l'égalité des chances pour ces étudiants et des engagements déjà pris par les ministères auprès de leurs représentants.

L'ensemble des associations signataires, membres de la FAGE, première organisation représentative des étudiants en France, s'oppose au fond comme à la forme de cette publication. En effet, à l'heure où l'accès à l'enseignement supérieur n'est plus une certitude et où la pression s'installe à l'entrée des cursus dits "sous tension", cette circulaire représente **l'abandon pur et simple de l'engagement du ministère pour le droit à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.**

Nous regrettons vivement qu'une telle décision soit rendue sans la moindre consultation des fédérations étudiantes représentatives des étudiants concernés.



contacts presse

Sophie Boury
Attachée de presse de la FAGE
06 75 33 79 30
sophie.boury@fage.org

Jimmy Losfeld
Président de la FAGE
06 86 63 41 44
president@fage.org

Adrien PODEVIN – Président de l'AFNEUS – 07.68.88.07.06
Antoine OUDIN – Président de l'ANEMF – 06.50.38.64.94
Anthony MASCLE – Président de l'ANEPF – 06.85.40.91.31
Eléonore BLEUZEN – Présidente de l'Anesf – 06.74.62.52.31
Orlane FRANCOIS – Présidente de l'ANESTAPS – 06.81.29.98.28

Alexandre ARLIN – Président de l'ARES – 06.38.75.02.96
Solenn LE FLOCH – Présidente de la FAÉH – 06.69.56.50.33
Juliette QUENTIN – Présidente de la FNEK – 06.67.28.26.40
Cassandra LAVIGNE – Présidente de l'UNAEE – 06.64.71.92.91
Jérémy GLOMET – Président de l'UNECD – 06.59.60.46.23